

N°794

16 Jan. 2019
Notre courriel :
ufc@cgt-fapt.fr

L'avenir est à nous !

A l'aube de l'année 2018, l'Ugict-CGT présentait ses vœux avec la signature de son congrès : « Rien n'est écrit d'avance ». Alors que l'année écoulée a, sans nul doute, affirmé le sens de ce slogan, souhaitons-nous pour 2019, une année riche en luttes et en avancées sociales pour toutes et tous. Si les contradictions de l'automne, dans la rue, les ronds points et les entreprises ne rencontrent à ce stade qu'un simulacre de débat national, fut-il présenté en grand, il est saisissant d'entendre le ministère des finances préparer son recul sur la taxe d'habitation « pour les 20 % de français les plus riches ».

Cela signifierait que le seuil de « richesse » selon ses propres critères, serait fixé à 2 500 € pour une personne seule ? Au-delà du commentaire sur un véritable reniement, comment ne pas interpréter, en parallèle, la défense bec et ongle de la suppression de l'ISF comme un partage de la pénurie par le plus grand nombre ? La mise en opposition des plus modestes avec celles et ceux qui ont des revenus à peine supérieurs est évidente, surtout lorsque l'on fait le détail des annonces gouvernementales dans la période. Le mépris social n'est ni une posture, ni un style de gouvernance. Lorsque François Guizot déclarait « Enrichissez-vous... », il faisait, clairement, référence à une vision censitaire de la vie politique au service de l'accaparement des richesses d'un tout petit nombre...

La question n'est pas tant de rejeter ou non les questions idéologiques, mais bien de réaffirmer en ce début d'année, l'urgence à construire des propositions alternatives, préalables à tout progrès social.



L'UFC vous présente ses meilleurs vœux pour 2019

FLASH CADRES



FLASH CADRES

Branche Poste

Doit faire mieux !

Sur fond de crise sociale et sur ordre du gouvernement, La Poste verse une prime exceptionnelle de fin d'année. Les 1 000 € annoncés, à grand renfort de communication, se transforment en 200 à 300 €, suivant les salaires, c'est loin du compte ! Le Groupe affiche 24 milliards de chiffre d'affaires. Il consacrera 50 millions, exempt de cotisations et défiscalisés, à ses salariés... et 171 à ses actionnaires. Cherchez l'erreur. Les postiers subissent, depuis plusieurs années, une vraie cure d'austérité, alors que dividendes, chiffres d'affaires ou résultats d'exploitation explosent d'année en année, au profit d'une infime minorité qui s'enrichit toujours plus. Pour la CGT, il est urgent de reconnaître le travail de tous, les cadres, souvent pénalisés dans leur déroulement de carrière, n'ont pas à subir une injustice supplémentaire.

Salaires sous tensions

Le 19 décembre dernier, La Poste a ouvert les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) sur les salaires pour 2019. Ces négociations s'inscrivent dans un contexte national de crise sociale où l'Insee annonce une inflation de près de 2 % pour 2018 et face à un tassement continu des salaires des cadres et cadres supérieurs faute de réelles augmentations.

De plus, pour les cadres supérieurs fonctionnaires le déroulement indiciaire adossé au complètement de rémunération leurs fait perdre du pouvoir d'achat, à chaque prise d'indice. Afin de répondre aux besoins des personnels, la CGT portera, entre autres, l'exigence d'une augmentation générale, d'un 13^e mois et d'une enveloppe financière conséquente afin d'éradiquer les différences salariales entre les femmes et les hommes.

Branche Télécoms

Surcompensation sans compensation

À Orange, comme le confirment les rapports des médecins du travail ou de l'Institut des Métiers, la pression exercée sur le management de proximité augmente d'autant que les objectifs sont plus ambitieux et traités de façon normative, ignorant la réalité du terrain, sans accompagnement de l'attrition de certains services, ni de mise en perspective de l'avenir.

Même si les pratiques managériales se veulent plus ouvertes et portées sur la confiance, le management de proximité se fragilise et poursuit sa désincarnation. Si certains vont bénéficier d'un effet d'aubaine et pourront relâcher la pression, la plupart vont se retrouver en situation de surcompensation de leurs propres objectifs, risquant le burn-out, pour accompagner les équipes vers l'atteinte d'objectifs mal proportionnés, le tout sans compensation salariale, ni reconnaissance.

Primé.e.s ?

Le 24 décembre dernier, la CGT a interpellé le PDG d'Orange afin que le montant de la prime exceptionnelle soit réévalué et que tous les personnels puissent en bénéficier. D'une part la CGT ne considère pas que les cadres soient des nantis, et d'autre part à peine 20 000 salariés ont pu en bénéficier (1 000 € pour ceux à moins de 25 000 € brut/an et 500 € à moins de 30 000 € brut/an). Relevons, au passage, que calculer une prime défiscalisée sur un salaire brut participe presque de la provocation. Dans sa réponse du 26 décembre, S. Richard renvoie à une écoute et une attention commune pendant les négociations salariales qui devraient s'ouvrir, il est temps ! Rappelons que la direction porte, seule, l'échec des négociations 2018. Face à un mécontentement salarial grandissant et à une inflation 2018 à 2%, la CGT ne se contentera pas de miettes !

Échos

Le grand foutoir

Alors que le prélèvement à la source devient effectif en janvier 2019, la CGT réaffirme son opposition, craignant que ce ne soit qu'une étape vers la fusion CSG/impôt sur le revenu, supprimant la progressivité de l'impôt et le quotient familial. Pourquoi remplacer un système qui fonctionnait bien par quelque chose de beaucoup plus risqué (l'inconnu sur le taux de reversement des entreprises) et de beaucoup plus compliqué (il y a toujours la déclaration sur le revenu à effectuer) ?

Pour la CGT, le système actuel de mensualisation, rodé et accepté, aurait pu être généralisé à moindre coût, tout en garantissant les recettes fiscales de l'Etat. En l'espèce, la DGFIP le rend obligatoire pour toutes les autres catégories de revenus à compter de janvier 2019, en prélevant elle-même les acomptes.

Pouvoir d'achat

BASTA !

L'annonce mensongère de M. Macron concernant la soit disant augmentation du SMIC de 100 € / mois et qui, in fine, ne concerne que la prime d'activité, laquelle n'est pas attribuée à tout le monde, a provoqué trois grands coups de colère de la CGT. Le premier est celui dû à l'absence remarquée de la ministre du Travail lors des négociations collectives sur le SMIC, cela démontre le peu de considération qu'elle porte aux salariés et aux organisations syndicales. Le second concerne l'augmentation officielle du SMIC (1.5 % soit 20 € bruts), qui aura un impact à la baisse lors des NAO de branches et sur l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires. Le troisième est que les salaires ne vont pas ou peu bouger à cause de cette faible augmentation. La CGT revendique un SMIC à 1 800 € bruts et des salaires d'embauche à hauteur des diplômés et des qualifications.

Agissons avec la CGT

La France est championne du monde, avec 66 % des bénéfices des entreprises du CAC 40 reversés en dividendes, par an, depuis 2009 contre 30 % en 2000. Au lieu de taxer ces profits record, E. Macron partage la pénurie au sein du monde du travail, au mépris de la justice sociale. Ses mesures trompeuses épargnent les actionnaires aux dépens du financement de notre modèle social. La majorité des entreprises n'aura pas versé de prime et les autres s'en serviront, comme excuse, pour bloquer les augmentations annuelles tout en ayant profité de la défiscalisation. Les cadres n'en ont pour la plupart pas bénéficiés alors que 25 % d'entre eux sont payés en dessous du plafond de la sécurité sociale (3 377 € brut mensuel). La CGT exige des augmentations générales de salaires, la reconnaissance des qualifications et la suppression des inégalités Femmes-Hommes dans toutes les entreprises !

International

L'espoir pour Mumia

Le SNJ-CGT se félicite de la décision de la justice de Pennsylvanie de permettre à Mumia Abu-Jamal de faire appel de sa condamnation à mort, 37 ans après avoir été accusé du meurtre d'un policier à Philadelphie, meurtre qu'il a toujours nié.

Le Collectif français « Libérons Mumia » a souligné la mobilisation internationale qui a contribué à faire émerger la vérité et qui doit se poursuivre alors que Mumia a échappé par deux fois à l'exécution capitale et a passé trois décennies dans le couloir de la mort.

Dernier obstacle à franchir : le procureur général Larry Krasner a 30 jours pour statuer sur cette décision.

Alors, continuons à nous mobiliser pour que les portes de la cellule de Mumia s'ouvrent enfin.

Rejoignez l'Union Fédérale des Cadres CGT sur son site www.cgt-fapt.fr espace Cadres

Échos

Sus aux sans emploi

Le 30 décembre, le gouvernement a publié un décret qui détermine le régime des sanctions contre les chômeurs qui n'auraient pas été présents à un rendez-vous, ils pourraient perdre un, deux ou quatre mois d'allocation. Il serait aussi prévu de changer la définition de « l'offre raisonnable d'emploi », en obligeant à accepter un salaire moyen dans sa branche et sa région sans aucune référence, comme aujourd'hui, avec l'ancien salaire. La CGT revendique le droit au travail et à un revenu de remplacement pour tous les privées d'emploi. Une augmentation de 0,1 point des cotisations patronales permettrait d'indemniser 100 000 personnes de plus. La négociation sur l'assurance chômage a repris le 9 janvier avec l'injonction de baisser drastiquement les allocations au 1er juillet 2019 ! Ne laissons pas faire !

Couacs gouvernementaux

Le retour de L'ISF ?

D'après un sondage Ifop, publié le 6 janvier dernier, 77 % des français sont favorables au rétablissement de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF) à l'issue du « grand débat national ».

Cette étude montre, aussi, que 82 % des sondés se disent favorables à la réduction d'un tiers du nombre de parlementaires, ils sont 80 % à vouloir la prise en compte du vote blanc dans les résultats des élections et sont à 80 % pour l'instauration d'un référendum d'initiative citoyenne (RIC). Depuis janvier 2018, l'ISF a été supprimé et remplacé par l'impôt sur la fortune immobilière des particuliers ayant des biens et droits immobiliers dépassant 1,3 million d'euros après abattement. Pour l'instant, l'exécutif affiche une promesse d'évaluation des effets de cette réforme...

Droit international bafoué

Le conseil des prud'hommes d'Amiens a estimé, comme celui de Troyes dans une autre affaire, que le plafonnement, introduit au début du quinquennat d'Emmanuel Macron, des indemnités prud'homales versées à un salarié licencié « sans cause réelle et sérieuse » était « contraire » au droit international.

En effet, les dispositions de l'article L 1235-3 du Code du travail, qui fixe des plafonds d'indemnités sont contraires à la convention 158 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), ratifiée par la France en 1989. Dans l'affaire d'Amiens, l'entreprise a été condamnée à verser au salarié 2 000 € de dommages et intérêts, soit plus que le demi mois de salaire que le barème, prévu par le Code du travail, lui aurait accordé.

Égalité

La réalité de l'immigration

La CGT a inscrit dans ses statuts l'action « contre les discriminations, le racisme, la xénophobie et toutes les exclusions », et affirme ses principes de solidarité et d'égalité des droits entre tous les travailleurs. Les dernières statistiques de l'Insee portent sur l'insertion des immigrés.

En 2015, les immigrés représentent 9,3 % de la population totale, 44,6 % sont nés en Afrique et 35,4 % en Europe. La majorité des migrants est qualifiée, 41% sont diplômés du supérieur et 28% du secondaire, 44 % des femmes ont un diplôme du supérieur. Trop souvent, le patronat profite de leur situation de précarité administrative pour ne pas reconnaître leurs qualifications.

Les chiffres montrent aussi que les migrants sont des travailleurs actifs, 66% des hommes immigrés occupent un emploi pour 69% des non immigrés. Ces chiffres démontent les stéréotypes qui construisent les différences.